

PLAQUETTE FÉDÉRALE 2025

Toute demande est valable pour l'année en cours, pas de tacite reconduction des dossiers non retenus l'année précédente

Modalités d'attribution

La plaquette fédérale, attribuée par la FFMJSEA, est destinée à récompenser les titulaires d'une médaille ministérielle licenciés à la Fédération qui, par leur engagement actif et bénévole, se sont distingués de façon exemplaire au service des structures fédérales (administrateurs des instances dirigeantes ou commissions départementales, régionales et fédérales, délégués de secteur, chargés de mission, vérificateurs aux comptes, porte-drapeau...).

Elle comprend trois échelons (bronze, argent et or) et une distinction exceptionnelle (Grand Or) dont l'attribution annuelle est limitée au 1/5 du nombre de département pour lui garder sa valeur et son exemplarité.

Conditions d'ancienneté requises

Plaquette Bronze : au moins cinq années de licence fédérale consécutives et au moins 5 ans de fonction (décision du CA du 20 octobre 2022).

Plaquette Argent : au moins quatre années après l'échelon bronze (et au moins 9 ans de fonction).

Plaquette Or : au moins cinq années après l'échelon argent (et au moins 14 ans de fonction).

Plaquette Grand Or : <u>être titulaire de la médaille ministérielle or</u> et de la plaquette fédérale or (avec au moins 15 ans de fonction).

La plaquette fédérale (échelon bronze, argent et or) est attribuée par année civile et atteste des services rendus à la Fédération. Elle est accompagnée d'un diplôme qui est téléchargeable sur la base documentaire intranet (accessible avec le code du comité).

La promotion d'un échelon à l'autre **n'est pas automatique**, elle suppose la persistance d'activités ou de nouveaux mérites non encore récompensés.

Un mémoire de proposition est à produire à chaque échelon. Il devra porter l'avis circonstancié, la signature du **Président départemental MJSEA** (ou celle du Vice-président délégué pour le dossier d'un Président). Il sera ensuite étudié par la commission des Récompenses fédérales et **le Conseil d'administration entérinera la promotion annuelle.**

La distinction Grand Or est offerte par la FFMJSEA et est remise par le Président fédéral à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération (Congrès annuel). Les plaquettes des trois autres échelons seront facturées au Comité départemental demandeur.

Tout dossier sera transmis à la FFMJSEA au plus tard le **15 mai 2025**, date de la réception numérique faisant foi (<u>ffmjsnational@yahoo.fr</u>). En cas d'accusé de réception manquant, merci de vous assurer de la réception en joignant le secrétariat administratif.

Par souci d'équité et de transparence, aucune demande ne sera traitée au delà de cette date.

Pièce jointe :

Mémoire de proposition de plaquette fédérale à compléter en version Word en le renommant du nom du candidat et de l'échelon (autant de mémoires que de candidats).

Modèle : Mémoire Plaquette Fédérale BRONZE NOM et Prénom du candidat

André TORBIERO Président Fédéral FFMSEA Marc VERLAY
Président la Commission des
Récompenses Fédérales

Moray

duly.